

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 6 février 2023
N° CD-2023-1-7-1
N° applicatif 5211

7^{ème} Commission

Commission Réseaux et mobilités

Service instructeur

Pôle gestion du domaine et finances

Service consulté

Direction des Finances
Direction Juridique
Délégations Territoriales

BUDGET PRIMITIF 2023 : RESEAUX ET MOBILITES

Résumé : Parmi les besoins fondamentaux à assurer pour nos concitoyens figure en bonne place la mobilité.

Avec la création de la Collectivité européenne d'Alsace et le transfert du réseau routier national, la Collectivité a désormais tous les leviers en main en tant que gestionnaire unifié des voiries structurantes alsaciennes. Forte de cette position, elle entend également investir un champ élargi d'interventions en matière de réseaux et de mobilité.

Le présent rapport présente les propositions du budget 2023 pour l'ensemble des dépenses et recettes liées à la politique des infrastructures, routes et mobilité, ainsi qu'à la politique en faveur de la Montagne.

Dans le domaine des infrastructures, routes et mobilité, environ 1000 agents, dont près de 800 dans les territoires, œuvrent au quotidien à la réussite d'une politique ambitieuse alliant le service aux usagers - le service hivernal en est le meilleur exemple mais on peut citer également les travaux effectués de nuit pour limiter les impacts sur les usagers -, l'investissement volontariste dans les mobilités douces, et la prise en compte de la biodiversité dans les opérations du quotidien (fauches tardives, traversées de batraciens..), comme dans les nouvelles infrastructures.

Le budget 2023 est marqué par :

- le maintien du niveau élevé du budget dédié à l'entretien et à la maintenance,

notamment pour les travaux de renouvellement des couches de roulement, la maintenance des ouvrages d'art et l'équipement du réseau routier, et ce sous la contrainte de la forte évolution des indices de révisions sur les marchés depuis début 2022.

- le financement de projets routiers d'envergure tels que la déviation de CHATENOIS, l'aménagement des plateformes douanières du Sud Alsace sur l'A 35, d'un Transport en Site Propre Ouest (TSPO) de Strasbourg, la protection des zones de captage de la RD 1066, la poursuite des travaux routiers de la liaison entre la RD 66 et la RD 35 à VIEUX THANN, l'aménagement de la RD 105 à SAINT LOUIS ainsi que la liaison SAVERNE – BOUXWILLER ;

- le financement des projets de mobilité douces, de protection des riverains et d'infrastructures de protection de l'environnement, qui représentent plus d'un quart des travaux neufs, soit 13,7 M€ pour l'année 2023 ;

- le financement des opérations « routes » inscrites au CPER et sous maîtrise d'ouvrage de l'EMS (requalification A 35 à STRASBOURG,...) ou d'opérations "ferroviaires" de remise à niveau de lignes de desserte fret, telles que la desserte sud du port autonome de Strasbourg, les travaux pour les lignes de fret COLMAR – VOLGELSHEIM et ROESCHWOOG-BEINHEIM ;

- la poursuite du projet de taxe poids lourd R-Pass avec la prise en charge des dépenses correspondantes, à savoir les frais d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, d'assistance administrative et de communication ;

Au plan budgétaire, pour la politique des infrastructures, routes et mobilités, le montant global des crédits de paiement 2023 s'élève à un total d'environ 149,8 M€ en dépenses, dont environ 28,86 M€ en fonctionnement recouvrant entre autres la viabilité hivernale, la signalisation horizontale, le fauchage des accotements, l'entretien des bassins d'orage...) auxquelles s'ajoute la masse salariale, et d'environ 28,6 M€ en recettes (dont 2,77 M€ en fonctionnement). Le montant global des autorisations de programme supplémentaires s'élève à un total arrondi de 33,8 M€ en dépenses et 11,79 M€ en recettes.

Au vu des enjeux environnementaux et climatiques la CeA souhaite définir une nouvelle politique Montagne avec une stratégie de développement des sites portés par les syndicats mixtes de montagne : Lac Blanc, Vallée de Munster Haute Vosges, Markstein Grand Ballon et le Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA) et par la CeA en direct au Champ du Feu.

A cet effet, une étude a été confiée en 2022 au Cabinet d'Etudes ALTISENS, avec une phase diagnostic qui témoigne d'une forte mobilisation des sites dans le cadre d'une démarche qui favorise le développement 4 saisons en réponse aux enjeux de cohésion et de développement durable.

Cette étude dans sa seconde phase va déterminer plusieurs propositions d'évolution des sites pour favoriser de nouveaux modèles économiques viables qui privilégient le recours à l'initiative privée et s'inscrivent dans une véritable démarche de développement durable.

Le scénario qui sera retenu permettra notamment d'optimiser la gouvernance des sites pour inscrire la politique Montagne de la CeA dans une stratégie et positionner encore davantage les stations dans l'offre touristique globale alsacienne.

Le budget 2023 s'inscrit à ce stade dans la continuité de la politique Montagne

actuelle. Il est proposé de prévoir, en dépenses, un crédit de paiement de 1 828 020 €, une autorisation d'engagement de 46 000 € et une autorisation de programme de 55 000 €, et, en recettes, un montant de 25 000 €. Ces montants se répartissent comme suit : pour la section de fonctionnement, en dépenses, un crédit de paiement de 895 520 €, une autorisation d'engagement nouvelle de 46 000 € et, en recettes, un crédit de paiement de 25 000 € ; pour la section d'investissement, en dépenses, un crédit de paiement de 932 500 € et une autorisation de programme nouvelle de 55 000 €.

I/ POLITIQUE EN FAVEUR DES INFRASTRUCTURES, DES ROUTES ET DE LA MOBILITE

Le budget primitif (BP) de la Direction des Routes, des Infrastructures et des Mobilités (DRIM) au titre de l'année 2023 traduit les besoins nécessaires de la CeA pour exercer pleinement ses responsabilités, ses attributions dans un domaine où sa compétence est de droit et où les attentes des Alsaciens sont fortes.

Les inscriptions budgétaires, détaillées ci-après pour l'ensemble des dépenses et recettes afférentes à la politique des infrastructures, des routes et des mobilités, sont réparties entre quatre secteurs, eux-mêmes décomposés entre plusieurs programmes :

- Le secteur budgétaire « Entretien et exploitation » a pour principal objectif de maintenir un bon niveau d'entretien du réseau routier afin de garantir, durablement, aux usagers des conditions de déplacement sûres et fluides. Cette partie du budget, avec l'intégration des besoins relatifs à la maintenance du réseau routier national transféré à la CeA au 1er janvier 2021, représente environ près des 2/3 du budget total de la Direction des Routes, Infrastructures et Mobilités (DRIM).
- Le secteur budgétaire « Travaux neufs » regroupe les opérations d'aménagements routiers qui selon leur niveau d'avancement mobilisent des crédits d'études ou de travaux et s'étalent sur plusieurs exercices budgétaires, en lien avec les arbitrages politiques visant à définir le plan pluriannuel des investissements routiers de la Collectivité. Il convient également d'être attentif à l'importance des financements extérieurs sur certaines opérations (environ 20% sur l'ensemble des projets routiers pour le BP2023), réduisant d'autant la dépense nette restant à charge de la CeA.
- Le secteur budgétaire « Mobilités » est composé des dépenses et recettes afférentes aux aménagements des pistes cyclables, sur domaine CeA ou sur domaine de tiers, des parkings de co-voiturages et autres actions en faveur de la mobilité.
- Le secteur budgétaire « Grands équipements et infrastructures de communication » permet de soutenir divers projets structurants de notre territoire (THD, port autonome de STRASBOURG), favoriser le déplacement par le rail (Lignes de fret, liaisons et raccordements ferroviaires...), et financer les opérations « routes » inscrites au CPER dont la maîtrise d'ouvrage est désormais assurée par l'EMS (requalification A 35 à STRASBOURG, Rocade sud de STRASBOURG...).

A/ Présentation des grandes évolutions 2022 – 2023, ainsi que les objectifs 2023 poursuivis par la Collectivité Européenne d'Alsace :

Rappel des faits marquants 2022

L'année 2022 a été marquée par le contexte de forte hausse des prix : les matériaux, l'énergie et le matériel atteignent des niveaux historiques qui se répercutent directement sur le coût de fabrication et de mise en œuvre des enrobés, impactant fortement le budget de l'entretien et de la maintenance du réseau routier de la CeA.

Pour cette raison, la Demande modificative 2022 a permis de financer une hausse d'environ 1 M€ en fonctionnement et 7 M€ en investissement (enrobés et équipements

de la route) afin de prendre en compte l'évolution des révisions de prix, sans réduire le programme prévisionnel des travaux.

Les projets routiers « travaux neufs » ont mobilisé en 2022 un volume de plus de 41,3 M€ de crédits de paiements dans la continuité des études et travaux en cours. Parmi ces opérations, il convient de citer : la déviation de CHATENOIS (14,1 M€), la plateforme douanière de SAINT LOUIS (3,45 M€ de dépenses 2022), la mise à 2x3 voies de l'A 36 à MULHOUSE (2,43 M€) ou encore l'aménagement de la RD 105 à SAINT-LOUIS (3,26 M€).

Afin de tenir compte des situations de travaux réceptionnées en toute fin de gestion et non mandatées sur l'exercice budgétaire 2022, un point d'étape budgétaire sera réalisé dans le cadre de la DM1 afin d'ajuster les inscriptions budgétaires du BP 2023.

Les grandes évolutions 2022 - 2023

En ce qui concerne la section de fonctionnement, le budget 2023 ne présente pas d'importants écarts par rapport au BP 2022 (+ 0,5 M€), et ce malgré l'augmentation des prix sur nos marchés (indice TP09, carburants...). Il conviendra de faire un point d'étape budgétaire en cours d'exercice afin de prendre en compte le bilan des dépenses de viabilité hivernale 2022/2023 ainsi que l'évolution des révisions de prix sur le premier semestre.

Dans le domaine de la maintenance du réseau routier (section d'investissement), l'augmentation des indices TP justifie une majoration des crédits de paiement entre le BP 2022 et le BP 2023 (+3,5 M€). Seul le programme des travaux sur les ouvrages d'art présente une baisse sensible (-2 M€) afin de s'adapter aux ressources humaines actuellement disponibles pour le suivi de ces opérations.

Enfin, pour les grands projets routiers, le volume des CP 2023 est quasi identique à celui voté au BP 2022 (47,6 M€). Cette partie du budget doit tenir compte de la poursuite de certaines opérations en cours (déviation de CHATENOIS, liaison SAVERNE BOUXWILLER, 5A3F, liaison RD 66/RD 35 à VIEUX-THANN...) et le lancement programmé de travaux (comme la protection acoustique et des zones de captage avec la RD 1066, avec 8,5 M€ de dépenses en 2023).

Les orientations pour 2023 et les années suivantes

Pour le secteur budgétaire dédié à l'entretien et aux grosses réparations des routes et de ses équipements, le BP 2023 consiste à maintenir une enveloppe suffisante afin de ne pas dégrader à terme l'état de notre patrimoine malgré le contexte de forte hausse des prix constatée depuis le début de cette année.

En ce qui concerne les projets routiers, une partie importante du budget est consacrée à la poursuite des opérations en cours, notamment pour les travaux de la déviation de CHATENOIS, la protection des zones de captage de la RD1066, l'aménagement de la plateforme douanière à SAINT LOUIS, le TSPO, les études de l'aménagement de la RD 105 à SAINT LOUIS, la liaison SAVERNE BOUXWILLER etc... Une partie importante de ce budget fait l'objet de co-financement (près de 25 M€ de recettes, sur 48 M€ en dépenses).

A relever que sur les 42,2 M€ des programmes des travaux neufs sur le réseau routier transféré de l'Etat et sur les routes principales, plus de 10 M€ sont consacrés à des mesures de protection de l'environnement ou de développement de transports collectifs. Pour le secteur « mobilités », les dépenses les plus élevées correspondent aux aménagements de parkings de co-voiturage et de pistes cyclables, sur domaine départemental ou sur domaine de tiers.

Parmi les opérations en cours les plus marquantes pour 2023, il convient de citer les travaux relatifs aux itinéraires cyclables BUHL- LAUTENBACH, STEINBOURG – DOSENHEIM, Vallée de la Bruche (section SAULXURES/RD 424), BERSTETT – VENDENHEIM et RD 424 MARCKOLSHEIM (phase 1).

Enfin, il convient de rappeler que le secteur budgétaire dédié aux grands équipements et infrastructures de communication a notamment pour objectif de soutenir les projets structurants de notre territoire, de favoriser les transports en commun et de réduire les distances en terme de temps par le rail.

Ainsi, les divers financements à verser par la CeA sur les opérations du CPER 2015-2022 dont elle n'assure pas la maîtrise d'ouvrage (« Rocade sud de STRASBOURG », « aménagement multimodal de la RN 4 et A 351 – maîtrise d'ouvrage EMS », « requalification de l'A 35 à STRASBOURG ») sont identifiés sur ce secteur budgétaire. Ces opérations doivent faire l'objet d'inscriptions budgétaires pour le BP 2023 et les années suivantes en adéquation avec les nouveaux échéanciers pluriannuels établis pour la mise à jour des conventions particulières de financements pluriannuels.

En résumé, pour l'ensemble de la politique en faveur des infrastructures, des routes et de la mobilité, les inscriptions budgétaires sollicitées s'élèvent à :

- **en dépenses :**
 - **en fonctionnement : un crédit de paiement de 28 859 216 €,**
 - **en investissement : un crédit de paiement de 121 000 000 € et un total d'autorisation de programme de 33 893 419,61 €.**

- **en recettes :**
 - **en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 770 000 €,**
 - **en investissement : un crédit de paiement de 25 899 393 € et un total d'autorisation de programme de 11 792 983,07 €.**

	BP 2022 (sans report)	BP 2023	BP 2023 / BP 2022 en €	BP 2023 / BP 2022 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	28 370 845,00	28 859 216,00	488 371,00	1,72%	0,00
Dépenses d'investissement	123 445 813,00	121 000 000,00	-2 445 813,00	-1,98%	33 893 419,61
Total dépenses (A)	151 816 658,00	149 859 216,00	-1 957 442,00	-1,29%	33 893 419,61
Recettes de fonctionnement	2 641 000,00	2 770 000,00	129 000,00	4,88%	0,00
Recettes d'investissement	25 603 700,00	25 899 393,00	295 693,00	1,15%	11 792 983,07
Total Recettes (B)	28 244 700,00	28 669 393,00	424 693,00	1,50%	11 792 983,07
Dépenses nettes (A-B)	123 571 958,00	121 189 823,00	-2 382 135,00	-1,93%	

B/ Présentation des secteurs rattachés à la politique des infrastructures, routes et mobilité :

1°) Secteur « Entretien et exploitation »

a) Entretien courant du réseau routier, Viabilité Hivernale (VH) et fonctions transversales (fonctionnement et investissement, programmes 082 et 083)

Dépenses (CP) : 26 998 845 € en fonctionnement

Recettes (CP) : 2 430 000 € en fonctionnement et 930 000 € en investissement

Le budget réservé à l'entretien courant, à la VH et aux fonctions transversales, se décline de la manière suivante :

- Entretien courant des routes et des itinéraires cyclables (15,59 M€ en dépenses de fonctionnement et 0,9 M€ en recettes de fonctionnement) : cette opération finance l'entretien des chaussées et des dépendances (réparations ponctuelles, prise en charge des réparations des dégâts au domaine public routier, remboursement des frais de location des engins du Parc Véhicules et Bacs Rhénans, mise en œuvre d'enrobés à froid ou par Point à Temps Automatiques (PATA) pour prolonger la durée de vie des chaussées en attendant la pose d'un revêtement complet...

Sur ce poste de dépenses, il sera nécessaire de faire un point d'étape budgétaire dans le cadre de la DM1 pour vérifier l'impact des facteurs suivants :

- l'évolution des révisions de prix des marchés,
- l'augmentation des coûts d'exploitation de certains types de matériel spécifiques,
- la revalorisation des tarifs de location des véhicules mis à disposition par le PVBR afin de tenir compte de l'évolution du prix du carburant et du prix d'achat des véhicules et des pièces de remplacement,
- les dépenses de réparation des dégâts au domaine public.

A titre de comparaison, le budget voté au BP 2022 sur ce poste de dépenses était de 15,6 M€, réajusté à 16,9 M€ avec les DM. En parallèle, les prévisions du remboursement des dégâts au domaine public sont estimées à 0,9 M€ pour 2023.

- Viabilité hivernale (6,229 M€ en dépenses de fonctionnement) : identification au sein du budget de fonctionnement des dépenses liées à la viabilité hivernale, avec une ligne « locations d'engins VH » au titre de la facturation des prestations assurées par le Parc Véhicules et Bacs Rhénans. Le budget inscrit pour 2023 correspond au montant voté au BP 2022, et ce malgré le surcoût prévisionnel des frais de location des engins mis à disposition par le PVBR (estimé à environ 0,1 M€). Il convient de préciser que ce montant est calculé sur la base d'un hiver très doux et qu'il sera nécessaire de le réajuster en DM 2023.
- Entretien des RD en agglomération de MULHOUSE et de COLMAR (0,100 M€ en dépenses de fonctionnement) : pour l'entretien des RD en agglomération, paiement de la partie « fonctionnement » des participations annuelles versées à la Ville de MULHOUSE et à la Ville de COLMAR, conformément aux conventions signées ;

- Entretien courant des ouvrages d'art (0,8 M€ en dépenses de fonctionnement) : travaux de maçonnerie, peinture des garde-corps.
- Entretien des équipements et du réseau numérique TETRA (0,7 M€ en dépenses de fonctionnement) : frais de fonctionnement TETRA (redevances, factures d'électricité et location) et maintenance de l'éclairage public, des feux tricolores, des matériels de comptage, caméras et autres installations de voirie ;
- Transfert EMS (3,110 M€ en dépenses de fonctionnement) : somme forfaitaire et annuelle versée à l'EMS au titre des frais d'entretien des routes départementales transférées à cette dernière ;
- Fonctions transversales (0,470 M€ en dépenses de fonctionnement et 1,530 M€ en recettes en fonctionnement et 0,930 M€ en recettes d'investissement) : diverses cotisations (Vélo et territoires, Consortium des voies navigables et multimodales, EAP express, IDDRIM, CEREMA), honoraires et frais généraux, sécurité routière, mesures compensatoires (0,3 M€ estimés pour 2023, poste de dépense en hausse par rapport au BP 2022), redevances d'occupation du domaine public (en recettes de fonctionnement : 1,4 M€) et produit annuel des radars automatiques (en recettes d'investissement : 0,930 M€), convention (en recettes : 0,130 M€ au titre de l'arrangement franco-suisse pour la mise à disposition des installations de contrôles de la plateforme douanière de SAINT LOUIS).

b) Renforcement du réseau (investissement, programme 084)

Dépenses (CP) : 46 050 000 € en investissement

Recettes (CP) : 50 000 € en investissement

Cette partie du budget correspond au **renouvellement des couches de roulement et aux travaux connexes sur routes départementales** (assainissement, maintenance urgente, rénovation définitive des chaussées, rénovation des itinéraires cyclables).

Ces programmes constituent une intervention périodique et programmée, indispensable pour maintenir le patrimoine en état, assurer l'étanchéité de la route et garantir une adhérence correcte.

Le BP 2023 pour la maintenance des routes et des itinéraires cyclables s'élève à un montant global de 45 M€. Pour rappel, un budget de CP de 41,5 M€ a été voté au BP 2022 (porté à près de 52 M€ après DM2 du fait de la forte évolution des indices de révisions sur les marchés) sur l'opération « maintenance des chaussées ». L'écart de prévisions budgétaires entre le BP 2022 et le BP 2023 sur cette opération (+ 3,5 M€) s'explique pour la même raison (évolution des indices TP08 et TP09), ainsi que pour tenir compte de l'entretien des itinéraires cyclables (patrimoine vieillissant).

Le programme dédié aux **travaux d'assainissement** s'élève à 1 M€ en 2023 afin de poursuivre la campagne de remise à niveau des bassins.

Le financement des **réfections de tranchées** (0,05 M€ en dépenses et recettes) vient compléter ce programme. Les CP sont en baisse en dépenses et recettes sur cette opération (- 0,15 M€) du fait de l'évolution du dispositif de double réfection des tranchées applicable jusqu'à présent sur le territoire bas-rhinois, dans le cadre de l'élaboration du nouveau règlement de voirie départementale courant 2023.

c) Aménagement des traverses d'agglomération (investissement, programme 091)

Dépenses (CP) : 6 000 000 € en investissement

Les travaux de chaussée qui accompagnent les aménagements de sécurité en traverse d'agglomération réalisés sous maîtrise d'ouvrage des communes nécessitent l'inscription d'un budget en crédits de paiement de 6 M€.

Il s'agit d'une estimation moyenne, un réajustement sera possible par décision modificative en fonction du volume réel des demandes de paiement des communes.

d) Equipement du réseau (investissement, programme 085)

Dépenses (CP) : 7 750 500 € en investissement et 150 000 € en fonctionnement

Ce programme regroupe les postes de dépenses suivants : la signalisation horizontale et verticale, les dispositifs de retenue, les équipements dynamiques ainsi que la mise en place du dispositif « R-Pass ».

En ce qui concerne la **signalisation horizontale et verticale**, les CP 2023 s'élèvent globalement à 4,75 M€ (2,15 M€ pour la SH, et 2,45 M€ pour la SV). Ces montants prennent en compte l'évolution des indices de révision des prix (+15 % pour la signalisation horizontale), et des besoins de renouvellement de notre patrimoine (6 à 7 % pour la signalisation verticale dont la durée de vie moyenne est de 15 ans). Il convient aussi de préciser que pour 2023, la mise en place de la signalisation touristique dans le Haut-Rhin sera poursuivie (pour un montant de 200 000 €). Enfin, en fonction de l'avancement des études et de la validation du schéma touristique autoroutier, il sera peut-être nécessaire d'augmenter le budget 2023 en DM.

L'opération « **équipements dynamiques, installations diverses et éclairage public** » est notamment consacrée au renouvellement des installations de voirie (stations de comptages, nouvelles caméras, éco-compteur ...) ainsi qu'à l'achèvement du basculement de la radio analogique vers le réseau numérique « TETRA ». Pour 2023, les CP sont maintenus à hauteur de 1,1 M€. Il en est de même pour l'opération « **dispositifs de retenue** » (CP 2023 de 1,15 M€, identique au montant voté cette année au BP).

Pour l'**opération « R-Pass »**, les CP 2023 (0,9 M€ en investissement et 0,15 M€ en fonctionnement) permettront de financer les frais d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, d'assistance administrative, communication. Il convient également de préciser que l'AP « R-Pass » votée au BP 2023 (31 714 094,96 M€) est définie compte tenu de l'avancement du projet et permet de financer les dépenses du marché de performance relatif à la mise en place de la taxe prévue par l'ordonnance n° 2021-659 du 21 mai 2021, ainsi que des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

e) Ouvrages d'art (investissement, programme 086)

Dépenses (CP) : 6 500 000 € en investissement

Les budgets demandés pour la maintenance ou la réhabilitation des ouvrages d'art sont naturellement dépendants de l'état du patrimoine (ponts, passerelles, murs de soutènement...).

Pour 2023, le besoin en crédits de paiement est moins élevé que pour le BP 2022 (8,6 M€, soit - 2,1 M€) compte tenu de la ressource humaine actuellement disponible pour le suivi de ces opérations.

f) Etudes et contrôles (investissement, programme 087)

Dépenses (CP) : 930 000 € en investissement et 50 000 € en fonctionnement

Une partie de ces dépenses (0,500 M€ des CP 2023 d'investissement) correspondent aux frais d'étude et de suivi de l'état des ouvrages d'art. Ces derniers sont périodiquement visités et évalués afin de déterminer le degré d'urgence à les réparer, et ainsi maintenir la capacité de l'ouvrage et la sécurité des usagers.

L'autre partie correspond aux dépenses d'études relatives à la maintenance des routes (0,4 M€ de CP d'investissement) et des équipements du réseau (0,03 M€ de CP d'investissement). Ces études (diagnostics et dimensionnement des chaussées, études assainissement et équipements, analyse amiante et/ou HAP etc...) sont nécessaires avant la programmation des travaux de maintenance.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement (0,05 M€), il s'agit des études non suivies de travaux (carottages, contrôles extérieurs, géomètre etc...), et de contrôle du patrimoine existant (stabilité des candélabres, contrôle électrique de l'éclairage et des pompes de relevage ...).

g) Bacs rhénans (fonctionnement et investissement, programme 088)

Dépenses (CP) : 900 000 € en fonctionnement et 460 000 € en investissement

Recettes (CP) : 340 000 € en fonctionnement

Les crédits sollicités dans le cadre du BP 2023 seront utilisés pour l'entretien courant des bacs et l'achat du gas-oil en fonctionnement. Ce budget a été réajusté (+ 93 000 € / BP 2022) pour tenir compte la hausse du prix des carburants.

Les recettes (0,340 M€) proviennent de la participation allemande au fonctionnement du bac Drusus (Drusenheim) et d'une compensation versée par Europapark pour la prolongation des horaires d'ouverture du bac Rhenanus (Rhinau).

En investissement, les besoins budgétaires s'élèvent à 0,46 M€ pour financer les travaux du chantier naval du Saletio, le reconditionnement de deux propulseurs, les études pour les travaux envisagés sur les pylônes du chantier naval du Saletio ainsi que des petits matériels.

h) Tunnels (fonctionnement et investissement, programme 089)

Dépenses (CP) : 228 000 € en fonctionnement et 40 000 € en investissement

Les crédits de fonctionnement (0,228 M€, à l'identique du budget voté cette année) de ce programme sont nécessaires à l'entretien des tunnels de SCHIRMECK et de LIEPVRE.

Le budget d'investissement correspond aux besoins récurrents en matière de remplacement du matériel obsolète (0,040 M€).

i) Acquisitions de matériels (investissement, programme 090)

Dépenses (CP) : 120 000 € en fonctionnement et 241 583,25 € en investissement

Ce programme consiste à financer l'achat de petits matériels et outillages (débroussailleuses, tronçonneuses...) des 35 centres d'entretien et d'intervention. Il s'agit d'une dépense récurrente.

2°) Secteur « Travaux neufs »

a) Aménagements du réseau transféré (investissement, programme 067, hors opérations dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'EMS)

Dépenses (CP) : 24 632 035 € en investissement

Recettes (CP) : 20 524 393 € en investissement

Ce programme regroupe les opérations d'aménagements d'envergure du réseau national transféré à la CeA au 1^{er} janvier 2021 :

- **La déviation de CHATENOIS – RD 59** (14 M€ de CP en dépenses et 14,180 M€ de CP en recettes) : cette opération, en travaux, est financée à 75 % par l'Etat et la Région. Les prévisions de dépenses 2023 sont évaluées à environ 14 M€, pour s'éteindre en 2024 (3,65 M€). Les dépenses 2023 consistent à l'achèvement de la section courante et la réalisation des écrans acoustiques. L'objectif étant la mise en service fin 2023, début 2024. En 2023, les prévisions de recettes sont plus élevées que celles en dépenses du fait de décalage de recettes 2022 sur 2023.
- **La protection acoustique et des zones de captage de la RD 1066** (8,5 M€ de CP en dépenses et 3,458 M€ de CP en recettes) : l'opération consiste en la mise en place d'un système de collecte et de traitement avant rejet des eaux de ruissellement pour préserver les puits de captage d'eau potable de l'agglomération, la création de bandes d'arrêt d'urgence ainsi que le traitement d'un point noir bruit par l'intégration de protections phoniques en rive de la commune de Lutterbach. Le lancement des travaux va générer des dépenses importantes en 2023 (travaux sur la 1^{ère} section entre l'A 36 et la RD 2) pour s'éteindre en 2024 (0,5 M€), avec néanmoins un financement important de l'Etat (6,5 M€) pour les travaux de protection du captage.
- **L'aménagement de la plateforme douanière SAINT LOUIS – A 35** (1,510 M€ de CP en dépenses et 2,447 M€ de CP en recettes) : les travaux de réaménagement du parking poids lourds débutés en 2021 se termineront en 2023. Globalement, cette opération a été inscrite au CPER à hauteur de 8 M€ mais est désormais estimée à hauteur de 12 M€ ; à noter que la Confédération Suisse participera à hauteur de 3,51 M€, ce qui explique le montant élevé des recettes prévues en 2023.

Cinq autres opérations vont également mobiliser des crédits de paiements en 2023, pour des montants moins importants car au stade des études (**RD 83 – échangeur de GUEMAR** : 0,088 M€ de CP en dépenses, **RD 1066 – dénivellation du PN 22** : 0,120 M€ de CP en dépenses, et **A 36 – échangeur de la Mertzau** : 0,302 M€ de CP en dépenses) ou de fin d'opération (reliquat de 0,110 M€ en CP de dépenses et 0,317 M€ de CP en recettes pour **la mise à deux fois trois voies de l'A 36 à MULHOUSE**, et 0,122 M€ en recettes pour **l'aménagement multimodal RN 4/A 351**).

b) Aménagements des routes principales (investissement, programme 068)

Dépenses (CP) : 17 630 590 € en investissement

Recettes (CP) : 4 230 000 € en investissement

Parmi les opérations d'aménagements des routes principales du réseau routier départemental (hors « routes nationales transférées »), les suivantes se distinguent par les montants élevés de crédits de paiement à prévoir en 2023 :

- **Liaison SAVERNE – BOUXWILLER – RD 133/14** (5,5 M€ de CP en dépenses) : dans la continuité de la première phase des travaux, la suite de l'opération (aménagement de la RD 133 et déviation de GRIESBACH-LE-BASTBERG pour un coût estimé de 6,9 M€) devrait s'achever en 2023/2024.
- **L'aménagement de la RD 105 à SAINT LOUIS – 5A3F « Technoport »** (4 M€ de CP en dépenses et 1,9 M€ de prévisions de recettes) : les CP 2023 correspondent aux paiements de la maîtrise d'œuvre et du 2^{ème} acompte à verser à SNCF (3,8 M€) dans le cadre de la convention « élargissement du pont-rail sur la RD 105 à SAINT LOUIS ». Les travaux se poursuivront jusqu'en 2026 avec des montants importants de dépenses entre 2024 et 2026 (respectivement 20 M€, 23 M€ et 12 M€). Cette opération est financée par des partenaires publics (SAINT LOUIS AGGLOMERATION et ETAT) et à ce titre, 1,9 M€ sont inscrits en recettes 2023. Ce projet a également été inscrit au Programme d'Agglomération de Bâle (4^{ème} génération) pour solliciter une contribution financière de la Confédération Suisse : la décision du Parlement suisse est attendue au 4^{ème} trimestre 2023. Un premier arbitrage fait état d'un taux de financement de 40% des projets présentés (requalification de la RD 105 et passerelle cyclable) soit un cofinancement suisse de l'ordre de 18 M de CHF.
- **La liaison entre la RD 1066 et la RD 35 à VIEUX THANN** (3,9 M€ de CP en dépenses et 0,730 M€ de prévisions de recettes) : après la première tranche de travaux routiers qui a débuté en 2022, les travaux se poursuivent en 2023.
- **Transports en Site Propre Ouest - TSPO** (1,948 M€ de CP en dépenses et 0,6 M€ de prévisions de recettes) : cette opération (inscrite au CPER pour 36 M€ pour la section interurbaine de la RD 1004 et 36 M€ pour les aménagements sur la RN 4 et l'A 351), consiste en l'aménagement des infrastructures et équipements nécessaires au fonctionnement d'un bus à haut niveau de service (voies dédiées, P+R, stations d'arrêt, feux, signalisation dynamique...) entre WASSELONNE et STRASBOURG.

Les travaux sur la section entre MARLENHEIM et FURDENHEIM et dans le secteur dit du « Kronthal », démarrés en 2021, se sont poursuivis en 2022 avec l'aménagement du carrefour de Gaulle (RD 1004/RD 224) à WASSELONNE. Un financement de 0,6 M€ (25 % par la Région et 50 % par l'Etat) est prévu en 2023. La fin des travaux est programmée en 2023 avec l'aménagement du P+R « Zehnacker ».

Enfin, sur ce programme, plusieurs autres opérations nécessitent l'inscription de CP plus modestes, mais qui au global représentent 2,283 M€ de CP 2023 cumulés :

- **La liaison ALTKIRCH-MULHOUSE-BURNHAUPT** (0,4 M€ de CP en dépenses) : réalisation des études environnementales pour obtenir les autorisations au titre de l'environnement.

- **La rocade de COLMAR** (0,350 M€ de CP en dépenses) : le montant des CP 2023 correspond aux dépenses de maîtrise d'œuvre, avec un démarrage des travaux à suivre pour un coût total d'opération d'environ 46 M€ TTC, dont 20,3 M€ à la charge de la CeA (financements Région, Colmar agglomération et Etat).
- **Le réaménagement de l'échangeur RD 1083/RD 426 à ERSTEIN** : 0,300 M€ de CP en dépenses pour la poursuite des études et le démarrage d'une première phase de travaux relative à la sécurisation des « modes doux » ;
- **L'aménagement de la RD 1420 à ROTHAU** (0,2 M€ de CP en dépenses) : opération estimée à environ 22 M€ pour améliorer la sécurité de la RD1420 et réduire les nuisances routières dans la commune. Les CP 2023 sont nécessaires à la poursuite des études, et engager les procédures administratives (DUP, autorisation environnementale unique) fin 2023 ;
- **La déviation de RETZWILLER** : 0,175 M€ de CP en dépenses pour la prise en charge des mesures compensatoires.
- **Liaison Intermodale DUPPIGHEIM - ENTZHEIM** (0,150 M€ de CP en dépenses) : opération inscrite au Contrat triennal Strasbourg Capitale Européenne 2018-2020 pour 5 M€ HT, financée à parts égales entre l'ETAT, la Région, l'EMS et la CeA, cette dernière étant maître d'ouvrage. Les études d'avant-projet sont en cours.
- **La déviation de la RD 1062 à MERTZWILLER** : 0,15 M€ de CP en dépenses pour la poursuite des études.
- **La RD 18 - Liaison A 4 à LORENTZEN** (0,1 M€ de CP en dépenses) : cette liaison est destinée à améliorer l'accessibilité du territoire entre l'A 4 et le bassin économique de DIEMERINGEN et du Pays de BITCHE, à améliorer la sécurité routière ainsi qu'à favoriser le développement économique de l'Alsace bossue. Cette opération, dont le coût global s'élève à 25 M€ devrait entrer en phase « travaux » en 2023 avec le début des mesures compensatoires à réaliser en début de projet : plantations, réhabilitations de décharges communales en zone humide...
- **La liaison RD 1083 – RD 829 à BENFELD-SAND** (0,1 M€ de CP en dépenses) : les procédures environnementales et acquisitions foncières sont achevées.
- **L'accès RD 1420 à DORLISHEIM – MUTZIG** : 0,086 M€ de CP en dépenses pour des travaux de finitions.
- **La liaison A 35-RD 83 à hauteur d'ENSISHEIM** (0,085 M€ de CP en dépenses et 1 M€ de prévisions de recettes) : derniers paiements pour les aménagements paysagers. Des recettes de 1 M€ sont prévues en 2023 au titre du solde de la subvention attribuée par l'Etat à hauteur de 4 M€ (2 M€ encaissés en 2021, puis 1 M€ en 2022).
- **La RD 1059 LIEPVRE CHATENOIS** : 0,06 M€ de CP en dépenses pour les études.
- **La mise à 2x2 voies de la RD 4 entre l'A 35 et la frontière allemande** (0,06 M€ de CP en dépenses) : la RD 4 présente un niveau de trafic supérieur à 21 000 véhicules par jours, et constitue un axe transfrontalier majeur. Les études

sont à envisager dès à présent compte tenu des délais nécessaires pour ce type d'opération.

- **L'aménagement de la RD 430 à hauteur du carrefour du Château d'eau à KINGERSHEIM** (0,05 M€ de CP en dépenses) : poursuite des études de la passerelle et des échangeurs n°6 et n°7.
- **L'aménagement de la RD 1083 à FEGERSHEIM et la suppression du PN20 de MOLSHEIM sur la RD 422** : respectivement 0,005 M€ et 0,012 M€ de CP 2023 en dépenses (derniers paiements).

c) Aménagements de proximité (investissement, programme 069)

Dépenses (CP) : 5 156 800 € en investissement

Ce programme regroupe trois opérations distinctes : les aménagements de sécurité (1,179 M€ de CP 2023), les aménagements paysagers (0,31 M€ de CP 2023) et les opérations dites « d'aménagements du réseau ordinaire » (3,668 M€ de CP 2023).

En ce qui concerne cette dernière catégorie d'opérations, il s'agit pour l'essentiel de divers travaux routiers réalisés dans l'année et qui présentent un intérêt pour la sécurité des usagers de la route et pour l'aménagement du territoire.

A titre d'exemple, il est proposé d'inscrire des crédits de paiements 2023 pour :

- **L'aménagement de la RD 419 à FRANKEN (0,920 M€)**
- **Les travaux au niveau de l'échangeur de la SEMM à COLMAR (0,819 M€)**
- **L'aménagement des carrefours RD 1420 – RD 424 à SAINT BLAISE (0,480 M€) et à NIEDERHERGHEIM (0,600 M€)**
- **Les travaux de calibrage et de renforcement entre la RD 123 et la RD 723 (0,21 M€)**
- **La réalisation du mur anti-bruit à HOUSSEN (0,1 M€)**
- **L'aménagement de crapauducs sur la RD 178 (0,1 M€)**

d) Etudes générales travaux neufs (investissement, programme 070)

Dépenses (CP) : 200 000 € en investissement

Les études préalables au démarrage de certaines opérations dans le domaine des travaux neufs nécessitent l'inscription d'une somme prévisionnelle au budget d'investissement chaque année (0,2 M€ / an à partir de 2023). Des CP 2023 sont notamment nécessaires pour des études non encore individualisées (aménagement de la RD 1059 entre LIEPVRE et CHATENOIS, échangeurs de l'A 35 Nord et Sud...).

3°) Secteur « Mobilité »

a) Frais de fonctionnement mobilité (fonctionnement, programme 077)

Dépenses (CP) : 411 371 € en fonctionnement

Ce programme, dont les besoins de CP 2023 s'élèvent à 0,411 M€, correspond aux dépenses relatives :

- aux actions en faveur de la mobilité à hauteur de 0,134 M€ : études relatives au plan de mobilité interne de la CeA (70 000 €), programme Moby dans les collèges (32 000 €), participation de la CeA aux défis vélo (5 000 €), programme GoodWatt de mise à disposition temporaire de vélos à assistance électrique aux agents de la CeA (9 000 €), plan de mobilité des services CeA à Haguenau sur le futur site (13 000 €), ...
- à la participation à la réduction tarifaire des abonnements sur l'A 4 pour les automobilistes du Nord de l'Alsace (0,240 M€),
- au financement de subventions pour l'entretien des pistes cyclables en forêts domaniales de l'ONF et de la Ville de HAGUENAU (0,037 M€ selon conventions).

b) Aménagements cyclables (investissement, programme 079)

Dépenses (CP) : 2 500 450 € en investissement

Recettes (CP) : 160 000 € en investissement

Ce programme se partage entre les aménagements sur domaine propre (2,262 M€ en dépenses et 0,084 M€ de prévisions de recettes) et les aménagements sur domaine de tiers (0,238 M€ en dépenses, et 0,076 M€ de prévisions de recettes).

Les crédits de paiements votés pour 2023 seront essentiellement mobilisés pour les opérations suivantes :

- Aménagement de l'itinéraire cyclable Vallée de la Bruche, section SAULXURES - RD 424 (0,5 M€ : travaux pour la piste cyclable et la passerelle) ;
- Démarrage des travaux pour l'itinéraire cyclable BUHL LAUTENBACH (0,45 M€) ;
- Poursuite des aménagements sur les itinéraires cyclables STEINBOURG - DOSENHEIM (0,5 M€) et BERSTETT - VENDENHEIM (0,3 M€) ;
- Réalisation de la 1^{ère} phase des aménagements cyclables depuis les écluses de MARCKOLSHEIM sur la RD 424 jusqu'au site industriel EDF (0,24 M€).

Un financement de ces opérations est recherché auprès des communes ou EPCI, d'où une prévision de recettes 2023 sur ce programme (0,16 M€).

c) Autres aménagements (investissement, programme 078)

Dépenses (CP) : 515 000 € en investissement

Recettes (CP) : 5 000 € en investissement

Les CP 2023 seront consacrés au financement des travaux d'aménagement de l'aire de co-voiturage à CHATENOIS, sur la RD 1059 (0,51 M€). La recette concerne le solde du cofinancement de l'accessibilité du Haut-Koenigsbourg.

d) Etudes mobilité (investissement, programme 081)

Dépenses (CP) : 215 000 € en investissement

Plusieurs études et élaborations de schémas directeurs nécessiteront des crédits de paiement (redynamisation des trafics et des vitesses, plan de mobilité interne, enquête ETB, schéma mobilité du secteur des 3 frontières dans le Sud Alsace... : 0,15 M€ sur 2023), ainsi que l'élaboration de la carte interactive Vélo (0,065 M€).

4°) Secteur « Grands équipements et infrastructures de communication »

a) Aides à la voirie (investissement, programme 075)

Dépenses (CP) : 1 550 000 € en investissement

Ce programme est constitué des diverses opérations issues du CPER 2015-2022 pour lesquelles la CeA n'est pas maître d'ouvrage mais participe à leur financement, et d'une opération globale pour les subventions d'investissement versées aux communes ou groupements de communes au titre de la sécurisation des RD en agglomération.

Pour cette dernière, la demande de CP 2023 correspond à la part « investissement » (300 000 €) des participations annuelles à verser à la Ville de Colmar et à la Ville de Mulhouse pour l'entretien des RD en agglomération (convention) ainsi qu'aux reliquats de dépenses à payer en matière de subventions à la voirie des anciens dispositifs d'aides du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (50 000 €).

Pour les années suivantes, une prévision de dépenses est pour l'instant maintenue à hauteur de 0,3 M€/an pour les conventions signées avec les Villes de COLMAR et de MULHOUSE.

En ce qui concerne les opérations inscrites au CPER 2015-2022, les CP2023 sont ajustés selon les prévisions qui figurent aux échéanciers prévisionnels des conventions avec l'Etat et les collectivités cofinanceuses concernées :

- RN 353 – Rocade sud seconde phase : 0,290 M€ en 2023, puis un dernier versement de 0,030 M€ en 2024
- RN 4-A 351 – Aménagement multimodal (maîtrise d'ouvrage EMS) : 0,250 M€ en 2023, puis un dernier versement de 0,06 M€ en 2024
- Requalification A 35 à STRASBOURG : 0,425 M€ en 2023 (sous réserve de la signature de la convention correspondante), puis 0,825 M€ en 2024
- Remise en état de la voie d'accès Sud du Port Autonome de Strasbourg : 0,23 M€ de CP 2023, puis 0,230 M€ en 2024 et 0,106 M€ en 2025.
- Murs antibruit M35 : reliquat de 0,005 M€ en 2023.

b) Infrastructures ferroviaires (investissement, programme 071)

Dépenses (CP) : 380 000 € en investissement

Ce programme regroupe les lignes de crédits correspondantes aux dépenses suivantes :

- la poursuite des études pour la **ligne de fret ROESCHWOOG BEINHEIM** (0,145 M€) ainsi que pour le **raccordement ferré de l'EuroAirport** (0,135 M€)
- la poursuite des travaux sur la **ligne fret COLMAR/VOGELSHEIM** (0,055 M€)
- le lancement des études pour la **ligne SAINT LOUIS HUNINGUE** (0,045 M€)

c) Autres infrastructures et THD (investissement, programmes 073 et 074)

Dépenses (CP) : 48 041,75 € en investissement et 1 000 € en fonctionnement

Le programme P074 du budget comprend la couverture des frais liés à la fin de la délégation de service public du réseau haut débit Haut-Rhin Télécom pour 48 041,75 €.

Le budget de fonctionnement du programme P073 (1 000 €) concerne l'adhésion à l'association EAP Express visant à développer la desserte ferroviaire de l'Euroairport.

d) Etudes générales (investissement, programme 076)

Dépenses (CP) : 200 000 € en investissement

Pour le BP 2023, la demande de 0,200 M€ comprend notamment les crédits nécessaires pour le financement des études des liaisons ferroviaires COLMAR-FRIBOURG et HAGUENAU-RASTATT, ainsi que les études sur la thématique des nuisances sonores.

II/ POLITIQUE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE

A/ Présentation des grandes évolutions 2022 – 2023, et objectifs 2023 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace :

La montagne vosgienne représente une richesse inestimable. Elle concentre de nombreux enjeux, exacerbés par le changement climatique, notamment des enjeux environnementaux et économiques, qui sont au cœur de la politique montagne de la CeA.

Les conséquences économiques et sociales des crises actuelles affectent profondément l'économie touristique des territoires de montagne, qui doit s'adapter et poursuivre son orientation vers un tourisme durable et responsable.

Aujourd'hui, la complexité de ces enjeux impose une réflexion à l'échelle de la CeA, dont la politique montagne comprend dans son périmètre les sites de montagne (*Lac Blanc, Schnepfenried, Tanet, Gaschney, Markstein-Grand Ballon, Ballon d'Alsace,*) gérés par quatre syndicats mixtes, ainsi que le site du Champ du Feu.

➤ **Une étude des sites de montagne pour faire le point et préparer l'avenir**

Une étude sous maîtrise d'ouvrage de la CeA a été lancée fin 2021 et poursuivie en 2022 pour définir une politique globalisée sur l'ensemble des sites de montagne d'Alsace, afin de capitaliser collectivement et concrétiser par ce biais l'ambition du Massif Vosgien d'être une destination d'écotourisme 4 saisons avec des stations véritables fer de lance de la transition écologique.

Les objectifs de cette étude sont :

- d'analyser les forces et les faiblesses des syndicats mixtes de montagne,
- d'analyser la situation du site du Champ du Feu,
- de proposer des solutions de gouvernance, de fonctionnement et de gestion adaptées à court et moyen termes,
- de proposer des orientations pour faire face au changement climatique.

La première phase de l'étude, présentée en COPIL du 1^{er} juin 2022, a permis d'établir un bilan de l'existant plutôt rassurant :

- Bonne santé globale des stations gérées par les syndicats mixtes (« petit équilibre » budgétaire à maintenir) et qualité des savoir-faire (exploitation/gestion).
- Le SMIBA est signalé comme étant en difficulté : il conviendrait d'assurer sa survie et de définir une vision.
- Champ du Feu : la gestion Public/Privé fonctionne bien, toutefois, elle aura besoin de concertation et de coordination pour améliorer les objectifs de performance globale et la réponse client.
- Une disparité des modes de gestion, justifiée par l'historique et l'évolution propre de chaque site.
- Les domaines nordiques sont gérés en régie, sur la base de conventions établies avec les partenaires (skis clubs, Communes, ...) selon les besoins.

La phase suivante, en cours, consiste à :

- définir des actions à mettre en œuvre à court terme,
- établir des scénarios d'évolution des stations.

➤ **Un soutien aux sites de montagne pour renforcer leur attractivité et adapter l'offre aux enjeux actuels**

La CeA poursuit en 2023 son soutien aux projets structurants :

- portés par les syndicats mixtes de montagne : Lac Blanc, Vallée de Munster Haute Vosges, Markstein-Grand Ballon et Ballon d'Alsace (SMIBA),
- au Champ du Feu, en direct, en particulier l'aménagement d'un pôle d'activités nordiques au droit du site des Myrtilles.

Ces projets devront témoigner d'une forte mobilisation pour renforcer l'attractivité des territoires dans le cadre d'une démarche innovante qui favorise le développement 4 saisons en réponse au changement climatique.

La CeA participera également statutairement à l'équilibre des budgets de fonctionnement des syndicats mixtes de montagne.

Il convient de signaler le cas particulier du SMIBA : une première modification de statuts a été adoptée en 2022 pour tenir compte de la loi NOTRe ; une nouvelle évolution est prévue en 2023 pour permettre l'entrée du Département des Vosges au sein de la structure. L'occasion devra être saisie pour définir de façon claire et collégiale l'avenir du Ballon d'Alsace.

VISION GLOBALE du CDR gestionnaire Montagne

	BP 2022 (sans report)	BP 2023	BP 2023/ BP 2022 en €	BP 2023/ BP 2022 en %	AP/AE variation en €
Dépenses de fonctionnement	974 339,00 €	895 520 €	- 78 819 €	-8,09%	46 000 €
Dépenses d'investissement	2 416 690,00 €	932 500 €	- 1 484 190,00 €	-61,41%	55 000 €
Total dépenses (A)	3 391 029,00 €	1 828 020 €	- 1 563 009,00 €	-46,09%	101 000 €
Recettes de fonctionnement	50 000,00 €	25 000 €	- 25 000,00 €	-50,00%	
Recettes d'investissement			- €		
Total recettes (B)	50 000,00 €	25 000 €	- 25 000,00 €	-50,00%	- €
Dépenses nettes (A-B)	3 341 029,00 €	1 803 020 €	- 1 538 009,00 €	-46,03%	

A. Présentation des secteurs et des programmes rattachés à la politique en faveur de la Montagne

Il est proposé de prévoir, en dépenses, un crédit de paiement de **1 828 020 €**, une autorisation d'engagement de **46 000 €** et une autorisation de programme de **55 000 €**, et, en recettes, un montant de **25 000 €** répartis comme suit :

- Pour la section de fonctionnement, en dépenses,
 - **un crédit de paiement de 895 520 €**
 - **une autorisation d'engagement nouvelle de 46 000 €.**

- Pour la section de fonctionnement, en recettes,
 - **un crédit de paiement de 25 000 €**

- Pour la section d'investissement, en dépenses,
 - **un crédit de paiement de 932 500 €**
 - **une autorisation de programme nouvelle de 55 000 €.**

1. Les dépenses de fonctionnement

Il est proposé **d'inscrire 895 520 € de crédits de paiement et 46 000 € d'autorisation d'engagement.**

- **Aménagement des stations de montagne** (P061O001-P061E06-1221-011-611-633) Prestations de service confiées à Emmaüs MUNDOLSHEIM pour notamment mener des missions de surveillance sur les parkings et les champs de luge : 23 000 € (avec une AE de 46 000 €)

- **Contribution au fonctionnement des syndicats mixtes de montagne** (P061O003- 1961-65-6561-633) : 754 000 €
Subventions au déneigement (P061O006-1965-65-657358-633) : 30 740 €

Syndicats mixtes	Participation statutaire	Déneigement
SM du Lac Blanc	150 000 €	Enveloppe à répartir au prorata des dépenses justifiées
SM de la Vallée de Munster	150 700 €	
SM du Markstein/Grand-Ballon	248 900 €	
SMIBA	204 400 €	
TOTAL	754 000 €	30 740 €
784 740 €		

- **Col de la Schlucht** (P0610004-1965-65-657358-633) : 14 000 €
- **Association Nationale des Elus de Montagne** (P0610002-1229-011-6281-633) : 13 900 €
- **Protection civile au Champ du Feu** (P0610017-1122-65-65748-12) : 20 000 €
- **Etude des sites de montagnes d'Alsace** (P0610019-900-011-617-633) : 39 880 €

2. Les recettes de fonctionnement

Il est proposé **d'inscrire 25 000 €** (Opération P0610019 - 3753-74-74718-633) **de crédits de paiement** pour le solde de la subvention FNADT versée par l'Etat pour la mission d'études confiée à ALTISENS pour engager une nouvelle stratégie de développement des sites de Montagne.

3. Les dépenses d'investissement

Il est proposé **d'inscrire 932 500 € de crédits de paiement et 55 000 € d'autorisation de programme.**

- **Aménagement et équipement des stations de montagne** (P0610001) : 932 500 € (avec une AP de 55 000 €)

Détails :

	AP 2023 (€)	CP 2023 (€)	Observations
Investissements courants annuels P061E26 – 1951-204-2041581-633	55 000	55 000	
SM du Lac Blanc		20 000	Financement statutaire
SM de la Vallée de Munster		10 000	
SM du Markstein/Grand-Ballon		10 000	
SMIBA		15 000	
Investissements non courants 1951-204-2041581-633 / 1953-204- 2041582-633 / 3265-204-2324-633		877 500	
2018		34 000	Conventions en cours
2019		158 000	
2020		165 500	
2021		270 000	
2022		250 000	
Total	55 000	932 500	

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- ❖ d'inscrire, au titre du Budget primitif 2023, pour la politique des routes, infrastructures et mobilités :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 28 859 216 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 121 000 000 € et un total d'autorisation de programme de 33 893 419,61 €
 - en recettes :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 770 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 25 899 393 € et un total d'autorisation de programme de 11 792 983,07 €,
- ❖ d'inscrire, au titre du Budget primitif 2023, pour la politique de la Montagne :
- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 895 520 € et une autorisation d'engagement de 46 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 932 500 € et une autorisation de programme de 55 000 €
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 25 000 €,
- ❖ de prendre note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 et 2 du présent rapport.
- ❖ d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement à la Ville de Colmar d'un montant de 40 000 € pour l'entretien des sections départementales comprises dans l'agglomération de COLMAR. Les crédits seront prélevés sur le programme 083, chapitre 65, fonction 843, nature 657348.
- ❖ d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement à la Ville de Mulhouse d'un montant de 60 000 € pour l'entretien des sections départementales comprises dans l'agglomération de Mulhouse. Les crédits seront prélevés sur le programme 083, chapitre 65, fonction 843, nature 657348.
- ❖ d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention d'investissement à la Ville de Colmar d'un montant de 160 000 € pour l'entretien des sections départementales comprises dans l'agglomération de COLMAR. Les crédits seront prélevés sur le programme 075, chapitre 204, fonction 843, nature 2041482.
- ❖ d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention d'investissement à la Ville de Mulhouse d'un montant de 140 000 € pour l'entretien des sections départementales comprises dans l'agglomération de Mulhouse. Les crédits seront prélevés sur le programme 075, chapitre 204, fonction 843, nature 2041482.
- ❖ d'autoriser le maintien des taux de subvention des Communes et EPCI du Haut-Rhin appliqués en 2022 pour les dossiers relevant des rubriques « Aménagements des Routes Départementales en traverse d'agglomération » et « Amendes de Police » et arrivés complets au cours de l'année 2023, et ce à titre transitoire jusqu'à l'approbation d'une politique commune d'aide à la voirie sur l'ensemble du territoire alsacien.
- ❖ d'autoriser le maintien des règles d'instruction des dispositifs « Aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération » (hors opérations de sécurité en traverse d'agglomération) et « amendes de police » (telles que résultant de la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2013-7-3-9 du 5 juillet 2013) pour tous les dossiers de demandes de subventions des communes et EPCI du Haut-Rhin arrivés complets au cours de l'année 2023, et ce à titre transitoire jusqu'à

l'approbation d'une politique commune d'aide à la voirie sur l'ensemble du territoire alsacien.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a curved line that loops back to the start of the 'F'.

Frédéric BIERRY